



GUIDE DE CHOIX
D'UN EPANDEUR DE FUMIER

Lors du renouvellement de son matériel, l'agriculteur a obligation de satisfaire aux exigences de sécurité. Pour cela, il doit exiger le **certificat de conformité CE** ainsi que le **manuel d'utilisation en français** et le matériel doit avoir **la plaque CE.** Pour ce type d'appareil, il y a des obligations au code de la route, exiger la réception routière DRIRE et l'attestation correspondante.

Les normes NF EN 690 et EN 1553 permettent de satisfaire aux exigences de la réglementation sur la **sécurité** de l'utilisateur.

Dans le cadre du référentiel de l'agriculture raisonnée, il est également fait référence à certaines exigences.

Suivant le type de matière à épandre, le tableau ci-dessous facilitera le choix du système d'épandage à utiliser. Cette appréciation globale prend en compte la dose à épandre, la qualité de la répartition ainsi que le comportement du dispositif vis à vis du produit.

Appréciation d'un dispositif d'épandage en fonction de la matière à épandre

Matière à épandre			Hérissons horizontaux		Hérissons verticaux	
Origine	Types	Dosage	Sans table d'épandage	Avec table d'épandage	Sans hotte	Avec hotte
Bovin Ovin Caprin	Stabulation (pailleux)	De 20 à 35 t/ha	△	■ ■	■ ■	
		De 40 à 60 t/ha	■ ■	■	■ ■	
	Raclage (mou)	De 25 à 30 t/ha	⊘	■	△	
Volaille Canard	Fumier pailleux	De 5 à 10 t/ha	⊘	■ ■	△	△
	Fientes sèchées	De 2 à 10 t/ha	⊘	■ ■	⊘	■
	Sur copeau ou sciure	De 5 à 10 t/ha	⊘	■ ■	⊘	△
Porc Veau	Sur paille	De 20 à 30 t/ha	■	■	■	
Compost		De 15 à 25 t/ha	△	■ ■	■	△
Boues d'épuration	Teneur en MS ? 15%	De 10 à 20 t/ha	⊘	■ ■	⊘	△

■ ■ Conseillé : possibilité d'obtenir un bon résultat

■ Satisfaisant : possibilité d'obtenir un résultat correct

△ Difficile : le résultat peut ne pas être satisfaisant pour au moins un des trois critères d'appréciation

⊘ Non recommandé : résultat insatisfaisant, envisager un autre dispositif d'épandage

NB : D'autres critères sont également à prendre en considération : le rendement de chantier et la mise en œuvre du réglage de la dose par hectare.

Si un constructeur affiche le résultat d'essai réalisé selon la norme EN 13 080, ceci atteste que les mesures ont été réalisées selon une méthode reconnue.







Grille de discussion avec votre fournisseur

Pour répondre aux exigences de sécurité et au référentiel agriculture raisonnée

Equipements d'un épandeur de fumier	**Présent sur le matériel**	Conforme aux prescriptions	
		Sécurité (EN 690 et 1553)	Agriculture raisonnée
Protections ✍ Protection fixe sur les pièces tournantes ✍ Dispositif de protection des équipements électriques ✍ Protection ou isolement des circuits hydrauliques pour éviter des projections d'huile sur l'utilisateur ✍ Grille de mailles d'environ 30 mm x 30 mm de même largeur que la caisse pour protéger le conducteur des projections ✍ Protection aux points de cisaillement et d'écrasement, au niveau des points de renvois avant et arrière pour les fonds mouvants à traverses ✍ Pour les épandeurs à hérissons horizontaux, une protection se situe devant et sur toute la largeur du hérisson supérieur	° ° ° ° ° °	Oui Oui Oui Oui Oui Oui	
Quand le dispositif d'épandage est démontable ✍ Les points de levage sont identifiés ✍ Protection du pignon d'entraînement de la machine	° °	Oui Oui	
Moyens d'accès ✍ Les plates-formes et leurs accès sont conformes et appropriés (antidérapant, distance entre marche ...) ✍ Un accès intérieur à proximité de l'accès extérieur est prévu si la hauteur des parois est ? à 900 mm du plancher	°	Oui	
Le réglage de la tension des chaînes du fond mouvant se fait sans pénétrer sous la caisse	°	Oui	
Plaque spécifique attestant la conformité de l'épandeur à fumier fixée sur le matériel	°	Oui	
Manuel d'utilisation et de maintenance ✍ Dans la langue du pays d'utilisation ✍ Pour donner les consignes de sécurité ✍ Pour vérifier le bon fonctionnement ✍ Pour assurer la maintenance ✍ Pour prédéterminer le réglage de dosage (abaque, vitesses de fonds mouvant ...) ✍ Pour vérifier que ce matériel est adapté aux matières à épandre	° ° ° ° ° °	Oui Oui Oui	Oui Oui Oui Oui Oui
Répartir l'épandage des effluents d'élevage sur la plus large surface épandable possible			Oui
Enregistrer les apports de fertilisants			Oui